

Le jardin des chats ASBL.

427 chaussée du Roeulx 7000 Mons.

Tél. 0485/230239. PENSION HK40504495.

- 1. Le coût de la pension est de 10€ par jour.**
- 2. Les arrivées se font l'après midi et les départs le matin sauf demande exceptionnelle.**
- 3. Le dimanche et les jours fériés aucune arrivée et aucun départ.**
- 4. La pension sera payée intégralement 7jours ouvrables avant l'arrivée sur le compte bancaire BE 07 7320 6190 6966. Dans le cas où le solde n'est pas payé l'acompte versé lors de la réservation sera perdu et la réservation de la pension annulée sauf cas où la pension est réservée moins de 7 jours avant le départ dans ce cas l'intégralité sera à payer directement lors de la réservation.**
- 5. Aucun remboursement ne sera restitué sauf s'il s'agit d'un problème lié directement au refuge, si l'animal est décédé ou malade dans ce cas une attestation vétérinaire est exigée, s'il y a un décès d'un proche du maître de l'animal enfants ou parents qui implique l'annulation du voyage dans ce cas un document justificatif est à fournir. Dans tous les autres cas aucun remboursement ne sera effectué.**
- 6. Sauf pension privative, la pension est une pension de groupe nous informons le maître de l'animal qu'il lui est possible de venir avant son séjour afin de voir si l'animal s'adapte bien à la pension, si l'animal arrive à la pension le jour prévu de la réservation sans avoir été préalablement conduit et ceci afin de voir sa bonne adaptation et qu'il s'avère que ce dernier se montre agressif, dans un état de peur excessive ou montre tous autres comportements d'inadaptation , le responsable de la pension se réserve le droit de refuser la prise en charge de l'animal et cela pour le bien de ce dernier et des autres pensionnaires. Dans ce cas également il n'y aura aucun remboursement étant donné que le maître aurait eu le loisir de venir essayer et**

constater l'adaptation de son chat avant la date du séjour et que ce dernier a refusé l'essai.

7. Toute prolongation du séjour, pour quelque raison que se soit, sera le plus rapidement possible signalée à la pension. Si la pension peut prolonger le séjour ce séjour sera facturé 10€ par jour supplémentaire. Si la pension n'a pas de place le maître de l'animal prévoira qu'une tierce personne vienne rechercher l'animal. Dans le cas où il est impossible de venir rechercher l'animal la pension placera l'animal dans la quarantaine et demandera un supplément de 15€ par jour.
8. Le coût de 10.€ par jour comprend nourriture, boissons, bonbons , litières, massages et logement. Lors du séjour si l'animal se voit contraint d'être pris en charge par notre service vétérinaire les frais de déplacements, de visites vétérinaires, de médicaments et de soins seront facturés au maître de l'animal en plus des frais de séjours.
9. Le refuge prend en charge l'animal en cas de problème et en informera le maître une fois la prise en charge vétérinaire effectuée afin de ne pas perdre de temps pour le bien de l'animal.
10. Une prise en charge au domicile et un retour au domicile peut être effectué, le coût du déplacement est de 2€/KM départ du jardin des chats. La demande pour ce service sera effectuée 48h avant le départ.
11. Le montant de journalier peut augmenter annuellement.